

Directives Phase Deux **Coronavirus 2019 (COVID-19) Guide pour les établissements de détail non essentiels**

Au cours de la phase deux, le public et les entreprises seront tenus d'adopter des comportements et des mesures de protection rigoureuses afin de réduire les risques pour tous. Dans la phase deux, les établissements de détail non essentiels seront autorisés à commencer à servir les clients en magasin avec des limites de capacité (ne dépassant pas 50% de l'occupation maximale autorisée), avec des mesures de protection rigoureuses et une distanciation sociale afin de réduire le risque pour tous. **Les commerces doivent mettre en place les mesures suivantes pour aider à réduire le risque de transmission de COVID-19 parmi les employés, les clients et la communauté.** Pour plus d'information, consulter <https://coronavirus.dc.gov/phasetwo>.

Veillez noter que tout employé ou client qui présente des symptômes de COVID-19, ou qui a été récemment exposé à une personne ayant contracté le COVID-19, ne doit pas travailler ou faire des achats dans l'établissement en raison du risque d'exposer d'autres personnes. Les symptômes de COVID-19 peuvent comprendre : fièvre (subjective ou 100,4 degrés Fahrenheit), frissons, toux, essoufflement ou difficulté à respirer, fatigue, douleurs musculaires ou corporelles, maux de tête, nouvelle perte de goût ou d'odeur, mal de gorge, congestion ou écoulement nasal, nausées ou vomissements, diarrhée ou autre malaise.

Employés et Clients doivent Pratiquer les mesures de prévention au quotidien

- Restez chez vous si vous êtes malade ou si vous avez été en contact récent avec une personne ayant contracté le COVID-19.
- Restez à au moins 2 mètres des autres personnes lorsque c'est possible.
- Les employés et les clients doivent porter un masque en permanence.
- Les gants doivent être portés uniquement en fonction des tâches professionnelles habituelles.
- Se laver fréquemment les mains (avec de l'eau et du savon ou un désinfectant pour les mains à base d'alcool).
 - Les moments clés pour se laver les mains sont notamment :
 - Avant, pendant et après avoir préparé, servi ou mangé de la nourriture,
 - Après avoir utilisé les toilettes,
 - Avant et après avoir enfilé, touché ou retiré le masque,
 - Avant et après le travail et avant et après les pauses
 - Avant et après le service pour chaque client,
 - Après avoir manipulé les affaires d'un client,
 - Après s'être mouché, avoir toussé ou éternué.

Conseils pour les Employeurs

- Mettre en œuvre des politiques de congé qui soient souples et non pénalisantes, et permettre aux employés malades de rester chez eux.
 - Les politiques de congé doivent également tenir compte des employés qui doivent rester à la maison avec leurs enfants en cas de fermeture d'une école ou d'une garderie, ou pour s'occuper de membres de la famille malades.
- Fournir des mouchoirs, des poubelles sans contact, et des produits pour l'hygiène des mains (par ex., savon et eau ou désinfectant pour les mains contenant au moins 60 % d'alcool).

- Sensibilisez les employés au sujet du Covid-19. Consultez <https://coronavirus.dc.gov/> pour plus d'information.
- **Pour des informations complémentaires spécifiques aux entreprises**, voir le site du CDC : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/community/guidance-business-response.html>

Éviter les Contacts Étroits et Réduire les Points de Contact pour les Clients et les Employés

- Continuer à encourager les achats en ligne et les possibilités de retrait en porte-à-porte et de livraison.
- Aménager les zones commerciales, les postes de travail, les espaces communs, les salles de pause et les autres zones de l'entreprise de manière à ce qu'il y ait au moins 2 mètres entre les personnes dans le magasin (employés et clients).
- Envisager de fermer ou de limiter l'accès aux endroits où la distanciation sociale ne peut pas être pratiquée.
- Envisager l'utilisation de barrières physiques, telles que des écrans transparents et des cloisons, dans les zones où il est difficile pour les employés de rester à au moins 2 mètres des clients.
- Fournir des guides physiques, tels que du ruban adhésif sur les sols et les trottoirs et des panneaux de signalisation, pour s'assurer que les personnes restent à une distance d'au moins 2 mètres les unes des autres dans les zones d'attente.
- Envisager de marquer des chemins à sens unique dans le magasin pour éviter la foule.
- Demander aux clients malades de rester chez eux ; poser des affiches leur demandant de ne pas entrer s'ils sont malades.
- Mettez en place le paiement par plateforme numérique, autant que possible.

Vérifier et Contrôler les Symptômes

- Effectuer un contrôle (par exemple, des questionnaires sur les symptômes) des employés tous les jours, avant d'entrer dans le magasin, par téléphone ou en personne.
- Les employés qui signalent des symptômes ou dont le test COVID-19 est positif ne doivent pas entrer dans le magasin.
- Séparer les employés qui tombent malades au travail des autres employés et des clients. Renvoyer les employés chez eux immédiatement.

Nettoyer et Désinfecter

- Les entreprises doivent disposer d'un plan complet de nettoyage et de désinfection des zones à forte fréquentation et des surfaces fréquemment touchées (par exemple, les comptoirs, les kiosques de paiement, les toilettes, etc.) de manière régulière tout au long de la journée et entre les utilisations individuelles.
- Pour plus d'informations sur les désinfectants qui sont efficaces contre le virus à l'origine du COVID-19, voir le site du CDC : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/community/reopen-guidance.html>.

Mesures relatives au Bâtiment

- Si le bâtiment a été fermé pendant une période prolongée, n'oubliez pas de vérifier les systèmes CVC et de vous assurer que tous les systèmes d'eau sont sûrs. Pour plus d'informations, voir le document du CDC sur la réouverture des bâtiments après un arrêt prolongé ou une exploitation réduite: [cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/php/building-water-system.html](https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/php/building-water-system.html).

Préparer un plan d'intervention en cas d'exposition au COVID-19

- Établir un plan dans le cas où un employé ou un client reçoit un diagnostic positif au COVID-19.
- Identifier un point de contact dans l'établissement à qui l'employé peut notifier qu'il est positif au test COVID-19 et à qui il peut divulguer cette information.
- Si une personne développe l'un des symptômes ci-dessus au cours de la journée de travail, un plan doit être mis en place pour qu'elle puisse immédiatement s'isoler, avertir son superviseur et quitter l'établissement
- Si un employé choisit de signaler à l'établissement qu'il est positif au COVID-19, l'établissement devrait avoir un processus de notification pour partager les éléments suivants avec le personnel :
 - Sensibilisation au COVID-19, et explication des signes et symptômes du COVID-19
 - Se référer à la Directive pour les contacts d'une personne atteinte de COVID-19, disponible sur coronavirus.dc.gov
 - Informations sur les possibilités de dépistage du COVID-19 dans le District of Columbia, disponible sur coronavirus.dc.gov/testing.
- Si un employé notifie à l'établissement qu'il a été testé positif au COVID-19 **ET** que l'employé a eu de nombreux contacts avec les clients **OU** si un client notifie à l'établissement qu'il a été testé positif au COVID-19, alors l'établissement doit notifier DC Health en envoyant un e-mail à coronavirus@dc.gov avec les informations suivantes :
 - « Consultation COVID-19 » dans l'objet de l'e-mail
 - Nom et numéro de téléphone direct du meilleur point de contact de l'établissement pour que DC Health puisse retourner l'appel
 - Estimation du nombre de clients potentiellement exposés
 - Bref résumé de l'incident/situation
- Un enquêteur de DC Health assurera le suivi, dans les 48 heures, de toutes les demandes soumises par e-mail de manière appropriée.

Les directives ci-dessus seront mises à jour à mesure de l'évolution de l'épidémie. Veuillez consulter <https://coronavirus.dc.gov/healthguidance> régulièrement pour les dernières informations.